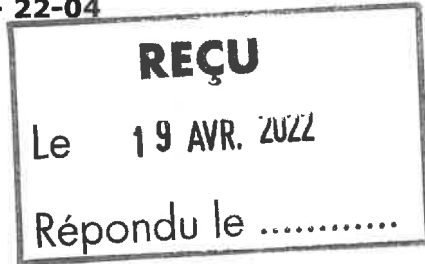


**Syndicat Mixte composé par :**

**La Communauté de Communes du Pays de Nemours :** AMPONVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, BOULANCOURT, BURCY, BUTHIERS, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, FROMONT, GARENTREVILLE, GREZ-SUR-LOING, GUERCHEVILLE, LARCHANT, MONCOURT-FROMONVILLE, NANTEAU-SUR-ESSONNE, NEMOURS, ORMESSON, RUMONT, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, VILLIERS-SOUS-GREZ.

**La Communauté de Communes Gâtinais-Val-de-Loing :** ARVILLE, AUFFERVILLE, BEAUMONT-DU-GATINAIS, BOUGLIGNY, BRANSLES, CHAINTREUX, CHATEAU-LONDON, CHENOU, EGREVILLE, GIRONVILLE, ICHY, LORREZ-LE-BOCAGE, LA MADELEINE-SUR-LOING, MAISONCELLES-EN-GATINAIS, MONDREVILLE, OBSONVILLE, POLIGNY, SOUPPES-SUR-LOING, VAUX-SUR-LUNAIN, VILLEBEON.

**JYP/LDR - 22-04**



Hôtel de Ville  
Monsieur le Maire Christophe CHAMOREAU  
7 rue des Roches  
77760 BUTHIERS

Souppes-sur-Loing, le 7 avril 2022

Réf. : Votre courrier en date du 04.04.2022

Objet : Avis du SMEP Nemours-Gâtinais sur le projet de modification simplifiée du PLU de Buthiers

Monsieur le Maire,

Par courrier ci-dessus référencé, vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Au regard de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président,**



**Jean-Yves POUJADE**